



DECISION N° : 015-2026-0000 MEFB/DGD DU 24 FEV 2026 Portant
retrait de l'Agrément d'Entrepôt Privé Particulier n° P361 de la société SODIREP

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances du Budget ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la requête en date du 11/11/2025 de l'Administrateur Adjoint de la société SODIREP relative à résiliation de l'Entrepôt Privé Particulier n° P361 attribué à ladite société,

DECIDE

Article premier : L'Agrément d'Entrepôt Privé Particulier n° P361 accordé à la société SODIREP, lui est retiré.

Article 2 : La société SODIREP n'est par conséquent plus bénéficiaire du régime de l'entrepôt fictif.

Article 3 : Le Directeur des Régimes Economiques, le Directeur de la Réglementation et du Contentieux et le Directeur des Systèmes d'Information sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MEFB/CAB
- Toutes Directions de Douane
- CCESP
- Syndicats des Transitaires
- Bénéficiaire


Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

